



n° 217
17 novembre
2017

Pages 5549
à 5556

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS..... 5551

Arrêté n° 2017-623 du 9 novembre 2017 portant attribution de prix en nature dans le cadre du concours Faites de la Science organisé par la Faculté des Sciences et Technologies.....5551

Arrêté n° 2017-625 du 10 novembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits.....5551

Arrêté n° 2017-626 du 10 novembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention management et ressources humaines....5552

Arrêté n° 2017-627 du 10 novembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention consultant en organisation et management 5553

Arrêté n° 2017-632 du 13 novembre 2017 portant recevabilité de la candidature pour le renouvellement partiel des représentants des personnels au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université de La Rochelle – 1 siège au collège A et 1 siège au collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.....5553

Arrêté n° 2017-633 du 13 novembre 2017 portant recevabilité des candidatures pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université de La Rochelle..... 5554

Arrêté n° 2017-635 du 17 novembre 2017 portant recevabilité des candidatures pour le renouvellement partiel des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de l'Université de La Rochelle..... 5555

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2017-623 du 9 novembre 2017 portant attribution de prix en nature dans le cadre du concours Faites de la Science organisé par la Faculté des Sciences et Technologies

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n° 2017-03-27-3-5 du conseil d'administration de l'université de La Rochelle en date du 27 mars 2017 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,

ARRÊTE

Article 1

Le concours annuel « Faites de la Science » piloté par la Conférence des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques des Universités françaises aura lieu le 04 avril 2018 à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Université de La Rochelle.

Dans ce cadre, le règlement du concours prévoit que « les meilleurs projets seront récompensés par des prix. La nature de ces prix est laissée à l'appréciation des universités ».

Les bénéficiaires de ces prix sont les classes des établissements du secondaire ayant porté les projets lauréats et les élèves qui ont réalisé ces projets.

Article 2

Au titre du concours 2018, le bureau de la Faculté des Sciences et Technologies a sélectionné des prix en nature pour un montant global de **6 334,12 euros**.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 9 novembre 2017.

Le président
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-625 du 10 novembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,
Vu la délibération n°2013-11-25-3-2 du conseil d'administration du 25 novembre 2013 approuvant la création du diplôme universitaire « médiation et règlement des conflits »,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention médiation et règlement des conflits est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences, présidente

Myriam Bacqué, médiatrice et formatrice, Maison de la Communication

Julien Viau, maître de conférences

Langis Gallant, médiateur et formateur, Maison de la Communication

Marc Singer, formateur et coach en mindfulness, Maison de la Communication

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 novembre 2017.

Le président
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2017-626 du 10 novembre 2017
relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit,
économie, gestion mention management et ressources humaines**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,

Vu la délibération n°2011-03-14-2-5 du conseil d'administration du 14 mars 2011 approuvant la création du diplôme d'université management et ressources humaines,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention management et ressources humaines est composé pour l'année 2017-2018 de :

Anne-Marie Pauquet, enseignante contractuelle, présidente

Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 novembre 2017.

Le président
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2017-627 du 10 novembre 2017
relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit,
économie, gestion mention consultant en organisation et management**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,
Vu la Délibération n° 2015-11-02-4-2 portant création et droit d'inscription du diplôme d'université
« Consultant en organisation et management » à l'université de La Rochelle,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention Consultant en organisation et management est composé pour l'année 2017-2018 de :

Eve Lamendour, maître de conférences, présidente

Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités

Claudie Dromard, Consultante associée dans le domaine des systèmes de management

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 novembre 2017.

Le président
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2017-632 du 13 novembre 2017
portant recevabilité de la candidature pour le renouvellement partiel des représentants des
personnels au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de
l'Université de La Rochelle – 1 siège au collège A et 1 siège au collège des personnels
administratifs, techniques, ouvriers et de service**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines,
Vu l'arrêté n° 2017-370 du 23 octobre 2017 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentants des personnels au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) – 1 siège au collège A « professeurs et personnels assimilés » et 1 siège au collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service,

ARRÊTE

Article 1

Sont à pourvoir les sièges suivants :

- Collège A « professeurs et personnels assimilés » : 1 siège,
- Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service : 1 siège.

Article 2

Est déclarée recevable pour l'élection relative au renouvellement des représentants des personnels au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université de La Rochelle, organisée le mardi 21 novembre 2017, la candidature suivante :

Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service		
Madame/Monsieur	NOM	Prénom
Monsieur	ROLLIN	Samuel

Article 3

En l'absence de candidature pour le collège A « professeurs et personnels assimilés », le scrutin relatif à l'élection d'un représentant des personnels dudit collège est annulé.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 novembre 2017.

Le président
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-633 du 13 novembre 2017

portant recevabilité des candidatures pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines,
Vu l'arrêté n° 2017-371 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH),

ARRÊTE**Article 1**

Sont à pourvoir les sièges suivants :

- Collège « usagers » : 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants.

Article 2

Sont déclarées recevables pour l'élection relative au renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université de La Rochelle, organisée le mardi 21 novembre 2017, les candidatures suivantes :

Collège « usagers »				
Nom de la liste	N°	Madame/Monsieur	NOM	Prénom
La FLASH - UNI rien ne nous résistent	1	Madame	ROUSSY	Nolwenn
	2	Monsieur	DI MASCIO	Silvio
	3	Madame	BERTHELOT	Anne
	4	Monsieur	GAGNE	Jérémy

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 novembre 2017.

Le président
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2017-635 du 17 novembre 2017
portant recevabilité des candidatures pour le renouvellement partiel des représentants des
usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de l'Université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle ,
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle,
Vu l'arrêté n° 2017-591 du 23 octobre 2017 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT),

ARRÊTE**Article 1**

Sont à pourvoir les sièges suivants :

- Collège « usagers » : 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

Article 2

Sont déclarés recevables pour les élections relatives au renouvellement partiel du collège « usagers » au conseil de l'institut universitaire de technologie de l'Université de La Rochelle, organisées le 21 novembre 2017, les candidats suivants :

Collège « usagers »				
Nom de la liste	N°	Madame/Monsieur	NOM	Prénom
	1	Madame	DESROSIERS	Aurélie
	2	Madame	BOUTET	Morgane
	1	Monsieur	KERVADEC	Joann
	2	Monsieur	MOUYNÀ	Bastien

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 novembre 2017.

Le président
Jean-Marc OGIER